



AG2R LA MONDIALE

Négoce de l'ameublement

UNE NOUVELLE OFFRE SANTÉ POUR VOTRE PROFESSION

Chère Madame, cher Monsieur,

Le 1^{er} janvier 2016, toutes les entreprises du secteur privé devront proposer à leurs salariés une complémentaire santé (en application de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013).

Pour répondre à cette obligation, la FNAEM a négocié avec les partenaires sociaux un accord de branche définissant des garanties minimum. Partenaire historique de votre branche, AG2R PRÉVOYANCE a construit une offre conforme à cet accord afin de vous apporter une solution complète et spécifique à votre secteur d'activité.

Une couverture santé simple et efficace

Nous vous proposons un régime de base concernant tous les salariés ainsi que des régimes facultatifs pour améliorer leurs remboursements ou étendre la couverture santé à leurs conjoint et enfants.

Découvrez les points forts de notre offre dans la brochure ci-jointe.

Nous vous accompagnons

Pour que vos salariés puissent bénéficier de cette couverture santé dès le 1^{er} janvier 2016, vous recevrez courant octobre un kit d'adhésion complet à nous retourner. N'oubliez pas de résilier votre contrat santé collective actuel avant le 31 octobre 2015.

Vous assurant que nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner dans la mise en place de ce régime, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe Dabat
Directeur général délégué

BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUX AVANTAGES

Pour l'employeur :

- La sécurité d'une offre négociée avec votre profession
- Des garanties modulables en fonction de votre budget
- L'exonération de charges fiscales et sociales sur la cotisation patronale

Pour les salariés :

- Une couverture performante à un prix plus attractif qu'une couverture individuelle pour les salariés et les anciens salariés
- La possibilité de couvrir sa famille ou d'améliorer ses garanties de façon individuelle et facultative
- Des services associés : Tiers-payant national, décomptes et devis en ligne, remboursements rapides...

VOTRE CONSEILLER VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE DÉMARCHE

Nous vous invitons à le contacter
au **0 970 80 97 00 CODE 90***
(Prix d'un appel local)